



L'Empreinte de l'Ours

S'Baere Blättel

Bulletin Municipal de la Commune de Baerenthal

Mairie de BAERENTHAL 1, rue Printemps d'Alsace 57230 BAERENTHAL

03.87.06.62.30

mail : mairie@baerenthal.eu site internet : www.baerenthal.eu

Responsable de la publication : Christian Cropsal 1^{er} Adjoint en charge de la communication

Comité de rédaction : S. Weil, A. Kessler, A. Nirrengarten, J. Charpentier, M. Zugmeyer et P. Brunner

Horaires d'ouverture :

Mairie

Mardi et vendredi de 14 h à 18 h

Mercredi de 8 h à 12 h

ou sur rendez-vous

Le Maire reçoit en Mairie sur RDV les vendredis de 17 h à 19 h

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

03 87 06 26 48

biblio@baerenthal.eu

Mardi de 16 h 30 h à 18 h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

03 87 96 50 41

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Mercredi de 14 h à 16 h 30

FRANCE SERVICES à BITCHE

03 87 27 32 06

POMPIERS : 18

POLICE : 17

Centre de régulation médicale

Médiarde 0 820 33 20 20

Appeler le 15 en cas d'urgence

Pharmacies de garde :

Composer le 3237 pour connaître la pharmacie de garde

Médecin :

Jean-Luc GORALSKY

03 72 29 95 73

Cabinet d'infirmières :

Cécile FERSTLER

03 87 96 17 23

Cabinet de kinésithérapie :

Jennifer SCHMITT

03 72 29 98 05

AMAPA :

L'antenne du Pays de Bitche est installée à Sarreguemines :

03 87 95 71 72

CLIC :

Antenne de Bitche :

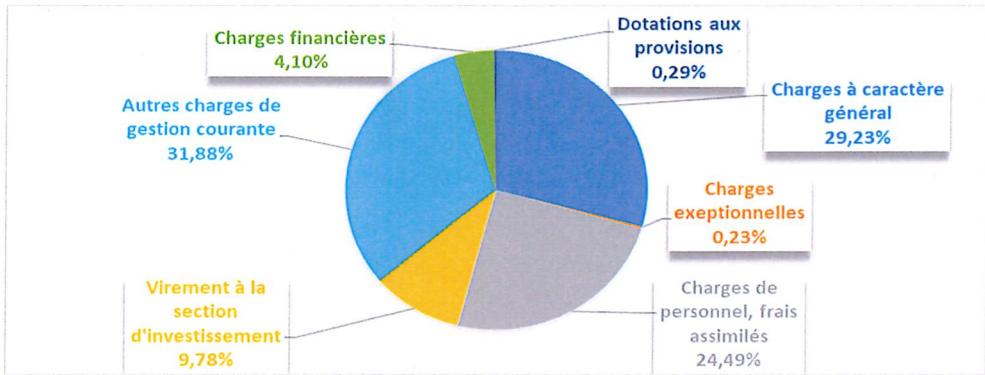
03 87 78 06 99

Mai 2025

BUDGET 2025

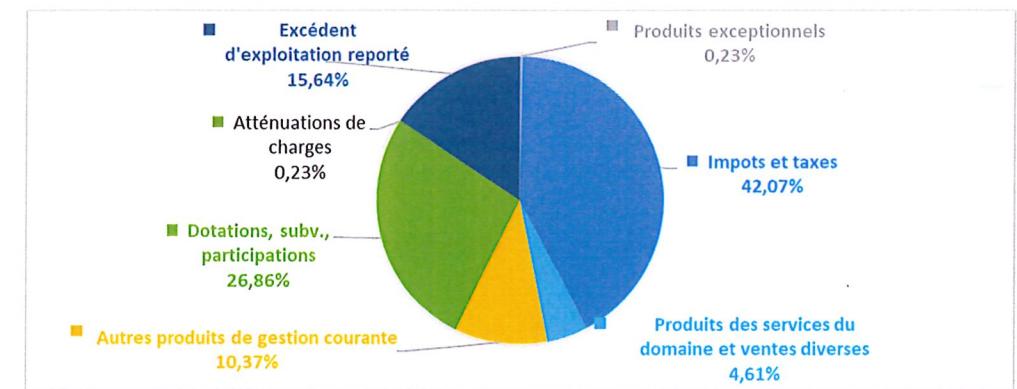
Service Général : le budget de fonctionnement s'équilibre à 868.211 € en dépenses et en recettes. Dans les dépenses, les charges de personnel représentent 212.600 € (24,49%), légèrement en hausse par rapport à l'année précédente tenant compte des ajustements liés à l'évolution normale des rémunérations et cotisations liées. Les charges financières sur les emprunts en cours sont budgétées à 35.600 € (4,10%), les charges générales et de gestion courante s'élèvent à 530.606 € (61,11%). Les charges exceptionnelles se situent à un niveau marginal de 2.000 € soit 0,23% du budget de fonctionnement total et les provisions règlementées représentent 2.500 € (0,29%). Enfin, nous prévoyons de virer budgétairement à la section d'investissement un montant de 84.905 € qui représentent 9,78% de ce budget de fonctionnement. Cette somme permettra de financer une partie des dépenses d'investissement du budget 2025.

Dépenses de fonctionnement du Budget 2025

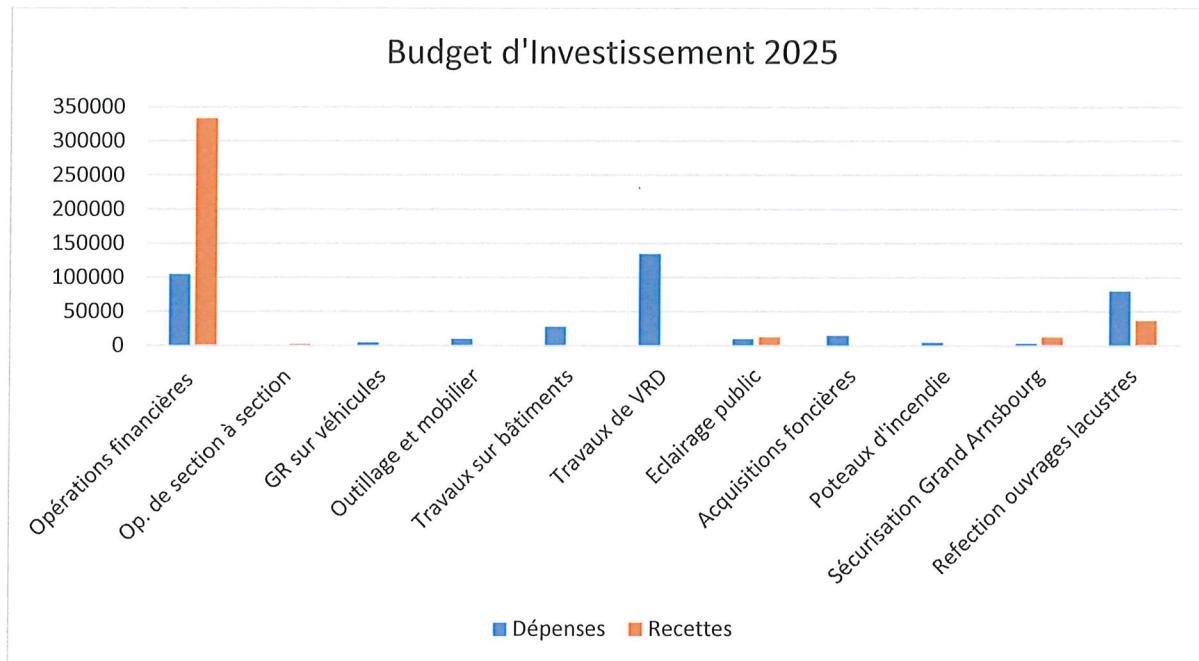


Pour ce qui est des recettes, celles qui proviennent de la fiscalité (essentiellement de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des compensations liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) représentent 42,07% des recettes prévisionnelles pour 365.242 €. Toujours dans les recettes, les dotations et participations seront à hauteur de 233.172 € (26,86 %) et les produits des services, domaine et ventes diverses de 40.000 € (5,76%). S'y ajoutent les produits de gestion courante (location des logements communaux et des installations du camping) pour 90.000 € (10,37%), des atténuations de charges pour 2.000 € (0,23%) ainsi que 2.000 € de produits exceptionnels (0,23%). Enfin s'ajoute à l'ensemble de ces recettes, l'excédent d'exploitation reporté de fin 2024 pour un montant de 135.797 € soit 15,64% des recettes totales.

Recettes de Fonctionnement du Budget 2024



Le budget d'investissement s'équilibre quant à lui à 396.317 € avec des reports de 70.317 € en dépenses (17,74%) et de 48.931 € en recettes (12,35%). En cette fin de mandature et de période financière incertaine et après le projet de rénovation de l'éclairage public mené à son terme, l'objectif est de terminer l'importante étude sur la réfection des ouvrages lacustres afin de compléter le dossier à présenter ensuite aux financeurs. La rénovation de la route de la Kundschaft est inscrite dans les travaux de VRD, mais reste liée à l'acceptation d'une prise en charge par les co-financeurs potentiels (Com-com et ONF).



Dans les opérations financières, les dépenses correspondent essentiellement au remboursement de la dette en capital avec une annuité prévisionnelle de 100.000 €. Pour les recettes, se cumulent dans cette ligne le résultat d'investissement 2024 pour 70.852,37€, le fond de compensation de la TVA pour 32.550 €, la taxe d'aménagement pour 8.000 €, le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement 2025 à hauteur de 84.905,36 € et un emprunt prévisionnel d'équilibre de 131.778,27 € qui ne sera probablement pas réalisé.

L'en-cours de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 815.761,91 € soit une dette d'un peu plus de 1.080 € par habitant. Le niveau d'endettement est resté à peu près stable sur 2024 puisque nous avons eu recours à un emprunt de 100.000 € pour financer une partie du coût de la rénovation de l'éclairage public tout en ayant remboursé un capital de presque 91.000 € sur les emprunts en-cours.

Malgré l'incertitude qui pèse sur les dotations accordées aux communes dans le cadre des recherches d'économie par l'Etat dans les finances publiques, le Conseil Municipal a décidé, comme il s'y était engagé, à maintenir pour la deuxième année consécutive les taux de la fiscalité locale au même niveau qu'en 2023 et 2024 à savoir :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 26,77% (Taux moyen National 39,74% et Départemental 33,25%).
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : de 88,60% (Taux moyen National 51,08% et Départemental 55,25%).
- Taxe d'habitation (**uniquement sur les résidences secondaires**) : 10,42%. (Taux moyen National 23,88% et Départemental 21,58%).

Budgets autres : le budget du lotissement du Verger reste ouvert mais sans mouvement en attendant une éventuelle réactivation.

Divers : Comme les années précédentes, les documents détaillés concernant les 2 budgets ci-dessus sont à la disposition des administrés pour consultation et copie (à leurs frais) aux heures d'ouverture de la mairie.

Décision du Conseil Municipal — Séance du 7 avril 2025

Outre les points qui concernent le budget 2025, le Conseil Municipal a également décidé de l'attribution de subvention à l'Association "Une rose, un Espoir" : 200 €, à l'Union des Invalides et Anciens Combattants d'Alsace-Moselle : 250 €, au Cercle d'Histoire de Baerenthal : 250 € et à l'Association des Sauveteurs Secouristes du Pays de Bitche : 150 €.

Il a par ailleurs approuvé les nouveaux tarifs pour l'accueil périscolaire et les activités de loisirs à destination de la jeunesse valables à compter de la rentrée scolaire du mois de septembre 2025.

Le conseil municipal a également approuvé la vente de 2 pédalos d'occasion à un particulier pour un montant global de 200 €. D'autres pédalos restent disponibles à la vente au même tarif.

Enfin, la convention permettant à Enedis de bénéficier d'une servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation électrique et d'un coffret sur le parking central devant permettre la mise en service d'un distributeur à pizza, a également été entérinée lors de cette séance.

Le compte-rendu détaillé de la réunion du 26 février 2025 est en ligne sur baerenthal.eu et peut-être consulté dans la rubrique CR du Conseil Municipal.

Vie pratique

Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 2 mai.

**En cas d'urgence, il faudra contacter
M. le Maire au 06 86 55 96 41.**

**Permanences assurées normalement les
vendredis 9 et 30 mai de 14 h à 18 h.**

**L'Agence Postale Communale sera fermée
les vendredis 2 et 9 mai. Ouverte le vendredi 30 mai.**

Modification des collectes multiflux

- La collecte du jeudi 1er mai (poubelle à couvercle bordeaux) sera reportée au vendredi 2 mai
- Celle du jeudi 8 mai (poubelle à couvercle jaune) sera reportée au vendredi 9 mai
- Et celle du jeudi 29 mai (poubelle à couvercle bordeaux) sera reportée au vendredi 30 mai.

Animation autour des jeux de société



La Bibliothèque municipale proposera le vendredi 23 mai 2025, à 16 h 45, un moment autour des jeux de société.

Tout public dès 6 ans / 2 heures / Gratuit

Notre petit pont de bois est de retour !

Félicitations à William Muller pour ce magnifique travail !



Logement

Troubles de voisinage

Quelles démarches en cas de bruits anormaux ?

Vous subissez un trouble anormal du voisinage lorsque les bruits provenant de chez vos voisins dépassent les désagréments ordinaires de la vie en collectivité en raison de leur intensité, de leur durée ou de leur répétition.

1 Aller voir son voisin

Pour l'informer de la gêne subie et trouver une solution commune pour y mettre fin

Si les nuisances persistent

2 Lui envoyer un courrier simple

Pour lui demander de faire cesser les nuisances

Si les nuisances persistent

3 Lui envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception

Pour le mettre en demeure de faire cesser la gêne occasionnée par le bruit

Si les nuisances persistent

4 Prendre rendez-vous avec un conciliateur ou un médiateur

Pour trouver une solution amiable

En cas d'échec

5 Agir en justice

Pour demander la cessation des nuisances subies et/ou l'indemnisation du préjudice

À savoir

Pour récupérer des preuves, vous pouvez :

- Faire appel à un commissaire de justice pour qu'il constate la réalité et la nature du trouble subi dans un procès-verbal de constat
- Déposer une main courante ou une plainte au commissariat ou à la gendarmerie
- Demander des témoignages et/ou faire signer une pétition aux voisins

Nos joies et nos peines

Félicitations à :

M. Wolfgang Münz qui fêtera ses 84 ans le 7 mai
M. Jacques Lang qui fêtera ses 85 ans le 13 mai
M. Fernand Stephan qui fêtera ses 82 ans le 20 mai

Nos condoléances à :

la famille de M. Patrice Hohl, décédé le 20 avril, à l'âge de 63 ans

Félicitations à :



Fanny Thomas et Nicolas Jund qui se sont mariés le 5 avril



Bloc notes

Jeudi 1er mai : Mai Kür/marche de printemps organisée par les SRB.

Vendredi 2 mai : Assemblée Générale du Club Vosgien, à 19 h 30, au restaurant « Pays de Hanau » à Philippsbourg. Cordiale invitation à toutes et à tous.

Samedi 3 mai : 1ère journée de travail sur la Zinsel, organisée par l'AAPPMA. Rendez-vous à 7 h 30 devant la mairie. A cette occasion, la pêche sera fermée pour la journée.

Samedi 3 mai : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Samedi 3 mai : SRB féminines : Baerenthal joue à Offwiller à 18 h 30.

Dimanche 4 mai : SRB : Baerenthal joue à St Louis à 15 h.

Mercredi 7 mai : SRB féminines : Baerenthal joue à Gumbrechtshoffen à 19 h.

Du samedi 10 mai au vendredi 16 mai : Fermeture de la pêche sur la Zinsel, pour cause d'alevinage.

Samedi 10 mai : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Dimanche 11 mai : SRB féminines : Baerenthal reçoit Eschbach à 10 h.

Dimanche 11 mai : SRB : Baerenthal reçoit Gros-Réderching à 15 h.

Samedi 17 mai : ouverture de la pêche sur la Zinsel à 8 h.

Samedi 17 mai : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Vendredi 23 mai : Jeux de société à la bibliothèque municipale, dès 16 h 45.

Samedi 24 mai : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Samedi 24 mai : SRB féminines : Baerenthal joue à Morsbronn à 18 h 45.

Dimanche 25 mai : Baerenthal joue à Schorbach à 15 h.

Samedi 31 mai : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Dimanche 1er juin : SRB : Baerenthal reçoit Neunkirch à 15 h.

Cimetière

Les utilisateurs des accessoires mis à disposition au cimetière (arrosoirs, balais, chiffons ...) sont priés de les ranger dans le cabanon à l'issue de leur utilisation.

Merci de ne pas laisser traîner ces accessoires dans les allées ou à proximité des points d'eau.

Veste échangée par erreur

Lors du repas des seniors de la commune en janvier 2025, une personne a pris par erreur une veste matelassée de couleur rouge qui ne lui appartenait pas. La propriétaire de cette veste aimeraient la récupérer et remercie d'avance « la personne emprunteuse » de ramener cette veste en mairie où elle pourra également récupérer la sienne.

